

REUNION D'HARMONISATION EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES E2 ET E3 DU BEPA RENOVE « SERVICES AUX PERSONNES »

5 MARS 2013 AU LEGTA D'YVETOT

Note de service DGER/SDPOFE/N2011-2169 du 6 décembre 2011

A - L'épreuve ponctuelle terminale E2 : les fiches d'activités

L'épreuve E2 est une épreuve orale de 30 minutes, coefficient 3.

Elle a pour objectif de valider la capacités C5 et C6 du référentiel professionnel du BEPA rénové.

La capacité C5 permet de vérifier que le candidat est en mesure d'identifier le contexte de l'activité professionnelle.

La capacité C6 permet de vérifier que le candidat est en mesure de montrer comment il organise son activité, pour la spécialité « Services aux personnes ».

L'épreuve s'appuie sur un jeu de fiches rédigées par le candidat : 1 fiche contexte qui présente l'organisme ou la structure dans lequel le candidat a effectué la majorité des activités professionnelles + au minimum 5 fiches d'activités réalisées effectivement par le candidat.

Les fiches sont obligatoires. Un candidat qui se présente sur un centre d'examen sans fiches ne sera pas autorisé à passer l'épreuve E2.

Le candidat se présente sur le centre avec ses fiches en 3 exemplaires.

Une fiche est une feuille A4 qui peut être recto/verso. Elle peut se présenter sous forme de tableau, mais elle doit être rédigée.

1 – Fiche contexte

Au travers de la fiche de présentation de la structure, le candidat doit être capable d'identifier le contexte de l'activité professionnelle dans laquelle il évolue.

2 – Fiches d'activités

Avec les fiches d'activités, le candidat doit pouvoir démontrer comment il organise son activité d'aide à la personne. Le candidat doit être acteur de l'activité. Il est fortement conseillé aux candidats de voir un maximum de publics (petite enfance, personnes handicapées...), mais réglementairement rien n'est imposé. La fiche d'activité n'est pas une simple description de l'activité. Elle doit informer sur les choix techniques et la justification des résultats obtenus. Le niveau BEPA requiert un sens de l'organisation dans l'espace et dans le temps. L'autonomie du candidat dans le respect des règles d'hygiène, de prévention et de sécurité doit prévaloir.

3 – Déroulement de l'épreuve

L'épreuve est constituée d'un exposé oral du candidat maximum 10 minutes et d'un échange avec le jury maximum 20 minutes.

Le candidat doit être capable de prendre du recul par rapport aux activités qu'il a réalisées. Il doit pouvoir justifier ses choix et analyser ses résultats (moyens utilisés, difficultés rencontrées...).

Le jury est constitué d'un enseignant en ESF et d'un professionnel du secteur.

Où se déroule l'épreuve ?	Ateliers professionnels de....
Avec qui ?	Enseignants en ESF + Professionnels des services à la personne
Comment ?	Le chef de centre est en charge de l'organisation matérielle (ordre de passage des candidats, installation des salles, ...) et de l'harmonisation des jurys. Le chef de centre (après l'appel des candidats) procède au rappel des consignes : règlement intérieur de l'établissement d'accueil, mise à disposition du procès verbal... Il fait visiter les installations aux candidats. Il récupère les fiches d'activités pour les donner aux jurys. 4 candidats par demi-journée.

Les fiches de contexte et d'activités sont rendues aux candidats à l'issue de l'épreuve, sans annotations des évaluateurs.

Pas de cumul de temps entre l'exposé du candidat et l'échange avec le jury.

Les supports, en dehors des fiches, sont déconseillés.

Le jury choisit deux fiches d'activités sur lesquelles portera le questionnement.

4 – Conseils aux candidats pour rédiger les fiches.

Sur la forme :

la reliure des fiches doit faciliter la consultation par le jury et éviter les pertes. Une page de garde - précisant le nom et le prénom du candidat, l'intitulé du diplôme présenté et un petit sommaire précisant le titre de chaque fiche - sera appréciée. Il est vivement conseillé que les fiches soient dactylographiées.

Sur le fond :

Les fiches sont des éléments supports pour l'oral . Elles ne sont pas évaluées. Les candidats ne doivent donc, pas tout écrire sur leurs fiches afin d'apporter d'autres éléments lors de l'oral.

L'utilisation de la grille d'évaluation présente sur le site Chlorofil (onglet : référentiel BEPA SAP : à la suite des documents d'accompagnement sous l'intitulé document d'aide fourni par l'inspection) est actée. Il est important de noter que ce sont bien des CAPACITES qui sont évaluées et pas des critères au ¼ de points. L'appréciation générale doit s'appuyer sur ces mêmes capacités et non sur la qualité de l'écrit, ni sur la capacité à communiquer (C8) qui est évaluée dans l'épreuve E3.

B - L'épreuve ponctuelle terminale E3 : pratique professionnelle

L'épreuve E3 est une épreuve pratique de 90 minutes, coefficient 4.

Elle valide les capacités C7, C8, C9 et C10 de la spécialité « services à la personne » du BEPA renouvelé.

Le candidat est placé dans une situation professionnelle de service à la personne, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

L'épreuve permet d'évaluer obligatoirement deux champs de compétences, par exemple : préparation d'un repas + nettoyage d'un sol.

Pour l'épreuve concernant la préparation d'un repas, 2 techniques différentes doivent être demandées.

Le candidat est interrogé à l'issue de l'épreuve afin d'évaluer les capacités C7-3 et C7-4. L'entretien avec le jury a une durée de 10 minutes au maximum.

Afin d'évaluer la capacité C8, le sujet doit prévoir un échange avec l'utilisateur quelles que soient les techniques mises en oeuvre ; restauration, entretien des locaux, entretien du linge, aide aux soins à la personne.

La grille d'évaluation à utiliser est celle fournie en annexe de la NS.

Les participants souhaitent une demi-journée de présence sur le centre d'épreuves (une dizaine de jours avant les épreuves) afin de rédiger les situations professionnelles, d'évaluer la faisabilité des épreuves en fonction des installations et enfin d'établir la liste de commande de produits et matériels nécessaires. Le temps d'harmonisation prévu chaque matin des épreuves servira à expliquer aux professionnels les nouvelles modalités d'évaluation liées aux capacités.

Le temps de mise en tenue n'est pas pris sur le temps de l'épreuve.

Il est nécessaire de prévoir la participation des élèves de l'établissement pour jouer le rôle de l'utilisateur.